



## Procès Verbal de Sélection Mobilités Erasmus+ enseignement STA 2017 – 2018

Rappel : 17 candidatures reçues, 5 826 € accordés cette année en début de contrat.

Un calcul a été effectué en fonction du pays de destination, des frais de déplacement et de l'enveloppe budgétaire accordée pour l'année. A la vue de la différence importante entre le budget obtenu par l'Agence Erasmus+ et le montant maximal estimé de toutes les candidatures (17 033€), un choix a été opéré. Ainsi, une priorité a été donnée aux candidats qui répondent aux critères suivants : mobilité impliquant une intervention au niveau Master et/ou qui peuvent aboutir sur des accords de Recherche ; avancement de la candidature ; implication des collègues dans l'organisation des mobilités étudiantes.

Un transfert budgétaire sera effectué depuis les lignes Organisation de la Mobilité (OM) et Erasmus formation (STT) pour combler la différence restante.

Il a été décidé d'accepter les candidats suivants (classés par ordre alphabétique) :

- Mme Sophie BOUTILLIER
- M Weidong CHEN
- M Xavier ESCUDERO
- M Khalide JBILOU
- M Sébastien MONCHY
- Mme Sophie MOREIL
- M Cina MOTAMED
- Mme Laurence MUNOZ
- Mme Isabelle ROBLIN
- M Éric ROULET
- Mme Sabrina SEMACHE
- Mme Florence TOUCHERON

Les candidats suivants recevront une réponse négative :

- M Stany LARDEUR : la demande ne répond pas aux critères énoncés ci-dessus
- Mme Evguénia MADELAINE : la demande reste très vague et manque de précisions sur les objectifs de la mobilité
- M Philippe RYCKELYNCK : la demande reste très vague et manque de précisions sur les objectifs de la mobilité